



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021  
Délibération n DEL-2021-0389

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 56  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 18  
Pour : 65  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Claire QUINETTE-MOURAT, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire.

**Ainsi, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la Charte de partenariat sportif adoptée le 9 mai 2016 et conformément au vote du Budget Primitif 2021 :**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

- d'attribuer les subventions suivantes,
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers et précise que les associations dont les manifestations ne se sont pas encore déroulées et seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition Subvention 2021
Alliance Grésivaudan Judo	Subvention de fonctionnement à un club de judo basé principalement à Bernin et au Touvet.	4 000€
AS Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé au Cheylas.	3 800€
Basket Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de basket basé à Crolles et Froges.	6 000€
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme basé à Pontcharra.	6 600€
Cercle Sportif Grésivaudan Belledonne	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé à Villard Bonnot	4 500€
Club nautique du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de natation basé à Crolles	3 520€
CO 7 Laux- Le Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski basé sur la station des 7 Laux.	4 600€
ES Manival Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé à Saint Ismier	7 600€
FC Crolles Bernin Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé à Crolles et Bernin	10 000€
Grési'athlé	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme basé à Villard Bonnot	4 000 €
Grésivaudan Belledonne tennis de table	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table basé à Crolles, Froges et le Versoud	1 500€
Gym et rythme Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de gymnastique basé à Crolles	4 000€
Handball club Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de handball basé à Crolles	7 000€

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Rugby Club du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé sur Biviers/Montbonnot	4 300€
Rugby club Touvet Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé au Touvet et à Pontcharra	4 000€
Les « Tire-Clous du Grand Manti » – Grimpe en Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'escalade basé à Saint Vincent de Mercuze.	2 000€
Tennis de table du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table basé au Touvet	1 500€
Union cycliste de Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club cycliste basé à Pontcharra.	2 400€
Vélo club Froges Villard-Bonnot Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de cyclisme basé à Froges et Villard Bonnot.	500 €
Liam TOURKI	Soutien à un snowboarder, sportif de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	1 500€
Coralie FRASSE-SOMBET	Soutien à une skieuse, sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	1 500€
Anouk TRONCHET	Soutien à une snowboardeuse, sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	500 €
Loan BOISSY	Soutien à un skieur, sportif de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	500€
Eliot PREVE	Soutien à un judoka, sportif de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	500€
Morgane ANNIS	Soutien à une judokate, sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif	500€
Ski club cheminots de Montmélian	Organisation de la coupe de France de Télémark le 26 janvier 2022 au Collet d'Allevard	500€
Dauphiné ski alpinisme et Team Isère Montagne	Subvention pour la course de la Belle étoile 20 <sup>ème</sup> édition, manifestation de ski alpinisme les 28-29 et 30 janvier 2022. Epreuve se déroulant dans le massif de Belledonne avec un départ de la station des 7 Laux à Pipay.	1 000€
Coupe Icare.org	Subvention pour l'organisation des bus pilotes le week-end de la Coupe Icare. Les années passées cette prestation était prise en charge par le Grésivaudan, dans le cadre de l'organisation globale des transports grand public, qui n'ont pas été mis en place cette année.	3 100 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

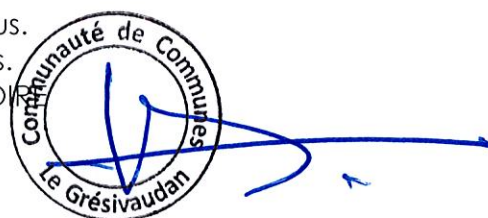
Echiquier du Grésivaudan	Soutien à la création d'une association qui développe la pratique des échecs sur le nord du territoire du Grésivaudan et doit investir dans du matériel.	250 €
Total		91 670 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021, au chapitre 65, à l'article 6574, à l'analytique SSUB#, gestionnaire SPODIV (Enveloppe à affecter - Diverses associations sportives).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,  
Henri BAILE